

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P.O. Box 3243 Tel: +251 11 511 7700 Fax: +251 11 511 7844

Website: www.africa-union.org

**COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS
VINGTIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

**PRC/6(XX)a
Original: Anglais**

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION DES RÉFUGIÉS,
DES RAPATRIÉS ET DES DÉPLACÉS INTERNES EN AFRIQUE À LA DIX-
SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
JANVIER - JUILLET 2010**

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION DES RÉFUGIÉS, DES
RAPATRIÉS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE À LA DIX-SEPTIÈME
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
JANVIER - JUILLET 2010**

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique couvre la période allant de janvier à juillet 2010.
2. Le rapport se veut une analyse régionale de la situation des déplacements forcés sur le continent, des activités de la Commission relatives à la réponse humanitaire apportée aux déplacements forcés, ainsi que des défis à relever et de la voie à suivre pour trouver des solutions durables aux problèmes des personnes déplacées en Afrique.
3. Les informations contenues dans le présent rapport proviennent de certains États membres de l'Union africaine, des rapports des missions d'évaluation du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, rapatriés et personnes déplacées ainsi que des partenaires de l'UA qui participent aux programmes humanitaires dans ce domaine.

II. VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION DES RÉFUGIÉS, DES RAPATRIÉS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE

4. La situation d'ensemble des réfugiés est demeurée inchangée depuis le dernier rapport. Toutefois, des avancées et des échecs ont été enregistrés dans certains pays. Des solutions durables ont des effets positifs sur la vie de certains réfugiés dans les situations de longue durée, tandis que dans d'autres, de nouveaux événements sont constatés. L'insuffisance des ressources continue d'entraver la mise en œuvre des programmes de réinsertion durable en faveur des rapatriés.
5. Au début de 2010, plus de 10 millions de personnes ont été affectées par les déplacements forcés en Afrique, à savoir 2,1 millions de réfugiés, 305.000 demandeurs d'asile, près de 6,3 millions de personnes déplacées, et environ 100.000 apatrides. Contrairement à la tendance mondiale, le nombre des réfugiés est en recul sur le continent.
6. Des stratégies globales, dont le rapatriement librement consenti, l'insertion sur place et la réinstallation, ont aidé de nombreux réfugiés sur le continent à trouver une solution durable. Tandis que le rapatriement reste la principale solution, il est encourageant de constater que la réinsertion sur place apparaît de plus en plus comme une option plus réaliste.
7. Des mouvements migratoires mixtes dans la région portent non seulement sur les flux en partance de l'Afrique, tels que les voyages dangereux entrepris à travers le Golfe d'Aden ou la Méditerranée. Ils incluent également les populations qui se déplacent de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique du Nord, ainsi que de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs vers le sud.

8. Le phénomène des victimes des catastrophes naturelles en Afrique qui ont constamment besoin d'aide pour reconstruire leur vie et remettre en état les infrastructures endommagées s'est poursuivi. Les effets indésirables du changement climatique mondial, notamment la sécheresse, la famine et les inondations sont également des facteurs pressants qui poussent de nombreux Africains à fuir leur maison en quête de sécurité. Malheureusement, ce sont les populations les plus vulnérables qui sont les victimes de ces incidents, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Le Burkina Faso, le Tchad, l'Éthiopie, le Kenya, le Sénégal, le Niger, la Somalie, le Soudan et l'Ouganda font partie des pays les plus touchés par la sécheresse et/ou les inondations pendant la période considérée dans le présent rapport.

9. Au cours de la période considérée, l'Union africaine a exprimé de graves inquiétudes face aux problèmes de sécurité qui continuent de se poser dans certains États membres, notamment en Guinée, en République centrafricaine, en Somalie, et en République démocratique du Congo (RDC), dans le nord du Nigeria et dans la région du Darfour au Soudan, et elle continue de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir le rétablissement de la paix dans ces pays.

III. FAITS MARQUANTS AU NIVEAU RÉGIONAL

RÉGION DE L'AFRIQUE DU NORD

10. En Afrique du Nord, la situation des populations victimes de déplacement forcé est demeurée relativement inchangée depuis le dernier rapport au Conseil exécutif en février 2010. Elle reste caractérisée par des mouvements migratoires mixtes et des déplacements de longue durée. La région abrite plus de 200.000 victimes de déplacement forcé.

11. **Algérie** : l'Algérie continue d'abriter et de venir en aide à 165.000 réfugiés sahraouis qui se retrouvent dans une situation de déplacement forcé dans des camps à Tindouf dans le Sud-ouest du pays, et elle accueille également près de 110 réfugiés urbains venus de différents pays africains.

12. **Égypte** : d'après des fonctionnaires égyptiens, le pays accueille 41.000 réfugiés. Lors de la mission d'évaluation que le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, a effectuée en janvier 2010, la délégation a remarqué que les réfugiés venus du Soudan (21.764), de la Somalie (6.252) et de l'Érythrée bénéficient d'une politique gouvernementale de la porte ouverte, qui leur donne accès à l'emploi, à l'éducation et la libre circulation à travers le pays. Le Gouvernement collabore étroitement avec les partenaires de développement pour répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés. Les autorités ont réaffirmé l'engagement de l'Égypte à continuer d'accueillir les réfugiés sur son territoire.

13. La **Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste** continue d'être un point de transit important pour les migrants qui se dirigent vers l'Europe depuis l'Afrique et le Gouvernement s'efforce de plus en plus d'améliorer sa gestion de ce phénomène.

RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

14. En Afrique de l'Ouest, la situation sécuritaire s'est nettement améliorée et stabilisée au cours de la dernière décennie, ce qui a conduit au retour de milliers de réfugiés et de personnes déplacées. Toutefois, le phénomène du déplacement forcé existe toujours, et selon le HCR, on dénombre environ 150.000 réfugiés dans les établissements ruraux et urbains dans la région. La difficulté de parvenir à une paix et une stabilité durables dans certains pays a donné lieu à des cas de déplacement de longue durée. De même, le problème de la gestion de la crise économique mondiale actuelle a des effets encore plus dévastateurs sur les populations déplacées dans la région. La protection et l'assistance à ces populations sont largement assurées par les pays d'accueil, avec le soutien de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les agences d'aide humanitaire.

15. La **Côte d'Ivoire** a été le théâtre de déplacements massifs, en particulier au cours des huit dernières années. On estime à 600.000 le nombre des personnes déplacées, installées essentiellement à Abidjan et dans d'autres zones urbaines, dont quelque 50.000 personnes qui se trouveraient dans l'Ouest du pays. Selon le HCR, environ 13.763 réfugiés ivoiriens vivent également dans les pays voisins. Depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou en 2006, des efforts considérables ont été déployés, notamment à Bouaké, Korhogo et Man où les citoyens ont repris une vie normale. Le Gouvernement a également créé un « Ministère de la solidarité et des personnes déplacées par la guerre », qui est chargé d'assurer le retour et la réinsertion des personnes déplacées dans leur région d'origine.

16. La Côte d'Ivoire accueille également près de 24.604 réfugiés, dont 97,6% (24.033) sont des Libériens et 571 des réfugiés urbains de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale, en provenance notamment des pays des Grands Lacs et environ 222 demandeurs d'asile venus d'autres pays. Les solutions durables envisagées pour ces personnes déplacées incluent la réinsertion sur place, en particulier des réfugiés sierra léonais et libériens.

17. En décembre 2009, le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées s'est rendu en Côte-d'Ivoire pour évaluer la situation humanitaire dans le pays. La mission a remarqué que, pour les réfugiés du camp Nicla dans le Guiglo, dont 7.074 sont originaires du Libéria et sont installés en Côte-d'Ivoire depuis plus de 14 ans, le Gouvernement et les agences humanitaires ont eu beaucoup de mal à trouver des solutions durables à leur situation, étant donné qu'ils ont rejeté l'assistance qui leur est apportée et qu'ils exigent d'être réinstallés dans un pays tiers, en particulier les Etats-Unis d'Amérique.

18. Le **Ghana** abrite présentement environ 13.658 réfugiés, dont la plupart sont originaires du Liberia, de la Sierra Leone, du Togo et de la Côte d'Ivoire, ainsi que 598 demandeurs d'asile venus du Tchad, du Soudan, de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine, du Cameroun, de la Somalie et de l'Ouganda. Le Gouvernement ghanéen a créé un Bureau des réfugiés qui travaille en étroite collaboration avec les agences d'aide humanitaire pour venir en aide aux populations déplacées ; mais l'insuffisance des fonds continue de nuire à la qualité de l'aide fournie, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. Le Gouvernement élabore également les modalités de réinsertion

sur place des milliers de réfugiés, principalement des Libériens qui ont choisi cette option, en tant que solution durable à leur situation de déplacés.

19. **Guinée** : la situation sécuritaire et humanitaire en Guinée est demeurée précaire depuis la mort du Président Lansana Conteh, suivi du coup d'État perpétré par la junte militaire qui dirige actuellement le pays. Les agences humanitaires ne connaissent toujours pas le nombre exact des personnes déplacées en Guinée en raison du manque d'informations. Toutefois, selon le HCR, on compte environ 15.838 réfugiés en Guinée, dont 11.519 Libériens, 167 Sierra Léonais, 4.083 Ivoiriens et 69 d'autres nationalités. On espère que ce nombre diminuera encore avec le possible recours à la clause de cessation pour les Libériens en 2010.

20. **Libéria** : plus de 169.000 réfugiés ont été rapatriés dans ce pays depuis 2004. On s'attend à ce qu'à la suite des négociations entre le Gouvernement libérien, les pays d'accueil et le HCR, la clause de cessation sera invoquée en 2010, en ce qui concerne les réfugiés libériens, mettant ainsi fin à la reconnaissance du statut juridique de réfugiés libériens dans d'autres pays. Le Libéria abrite également près de 7.204 réfugiés, en majorité de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Sierra Leone. Des solutions durables pour certains de ces réfugiés portent sur la réinsertion sur place mise en œuvre en étroite collaboration avec la CEDEAO.

21. **Sierra Leone**: depuis la fin, en 2002, de la guerre civile en Sierra Leone qui a duré toute une décennie, le pays a continué de jouir de la paix, de la stabilité et d'un meilleur développement économique. Il n'y a actuellement aucune personne déplacée en Sierra Leone, et avec l'invocation, le 31 décembre 2008, de la clause de cessation pour les réfugiés sierra léonais, le HCR, en collaboration avec le Gouvernement du pays et des pays d'accueil, recherche des solutions durables pour les réfugiés restants.

22. Entre temps, la Sierra Leone accueille plus de 9.000 réfugiés, dont la majorité, soit 7.778, sont originaires du Libéria, et les autres, de la Côte-d'Ivoire, du Soudan et de différents autres pays. Le Gouvernement a fourni des terres en vue de la réinsertion sur place d'environ 448 réfugiés urbains dans la zone Waterloo de Freetown. Environ 1.266 réfugiés libériens vivant dans les zones rurales de la Sierra Leone ont également fait part de leur intention d'être intégrés sur place. On prévoit qu'avec l'invocation de la clause de cessation pour les réfugiés libériens prévue pour 2010, un nombre plus grand de Libériens opteront pour la réinsertion sur place. Grâce aux différents mécanismes administratifs établis par la Loi sur la protection des réfugiés, le Gouvernement Sierra Léonais continue de remplir ses obligations dans le cadre des traités internationaux, en particulier dans le domaine des droits de l'homme et de la protection des réfugiés.

23. **Togo**: le pays abrite actuellement 515 réfugiés urbains et 161 demandeurs d'asile de différentes nationalités, ainsi qu'environ 8.073 réfugiés ghanéens installés dans les zones rurales. Pour certains de ces réfugiés installés dans le nord du pays depuis plusieurs années, le Gouvernement étudie les possibilités de les insérer sur place. S'agissant des réfugiés togolais vivant dans les pays voisins comme le Bénin et le Ghana, le rapport du HCR indique que le nombre de rapatriés a baissé de 4.642 en 2008 à 180 en 2009.

24. Le plus préoccupant, c'est le déplacement saisonnier des populations dans le nord et le sud du pays en saison des pluies. Pour la seule année 2009, environ 45.322 personnes ont été déplacées par les inondations. À l'approche de cette saison, il est important que des mesures préventives soient prises pour éviter que cette catastrophe n'ait le même impact.

RÉGION DE L'AFRIQUE CENTRALE

25. Depuis le dernier rapport, la région de l'Afrique centrale a enregistré des progrès notables dans la recherche de solutions durables à la situation des réfugiés qui n'a que trop duré. À savoir, le rapprochement entre la RDC et le Rwanda, de même que la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan.

26. **Burundi:** à la fin de mars 2010, le Burundi accueillait 32.462 réfugiés et demandeurs d'asile, dont plus de 98% viennent de la République démocratique du Congo. Le nombre d'arrivants en provenance de la RDC n'a cessé de croître, étant donné l'instabilité qui prévaut dans les Kivus. « L'Office nationale de protection des réfugiés et des apatrides » (ONPRA) a lancé, le 19 avril 2010, une opération au cours de laquelle des cartes d'identité ont été délivrées pour la première fois à tous les réfugiés âgés de 14 ans et plus, et des permis de résidence temporaire ont été distribués aux demandeurs d'asile enregistrés dans les zones urbaines. En ce qui concerne les personnes déplacées, les résultats d'une étude mandatée en mai 2009 par le Ministère de la solidarité nationale, du rapatriement, des réfugiés et de la réinsertion sociale (MSNRRRS) a évalué leur nombre à 157.167. Il faudrait apporter un appui et une assistance continue à ce groupe particulier.

27. Les progrès réalisés au niveau du processus de paix au Burundi continuent d'encourager le retour des réfugiés burundais depuis les pays d'asile. Entre mars 2002 et la fin de mars 2010, un total de 506.126 personnes sont revenues chez elles, la grande majorité en provenance de la Tanzanie. L'accès à la terre demeure le principal défi à la réinsertion effective d'un grand nombre de rapatriés. Des efforts continuent d'être déployés pour veiller à ce que les terres agricoles soient délimitées et soient disponibles en vue de permettre aux réfugiés de satisfaire certains de leurs besoins fondamentaux. Le programme de réinsertion en 2010 reste axé sur l'amélioration du niveau d'autosuffisance et de subsistance dans les zones de rapatriement.

28. Le **Cameroun** abrite environ 101.317 réfugiés, dont près de 87.000 sont des Centrafricains, 8.400 des Tchadiens, 1.400 des Rwandais, 400 des Congolais (RDC) et 260 des Burundais. On estime également à 2.800, le nombre de Nigériens qui sont restés après le rapatriement de 2004. Le nombre de réfugiés en zones urbaines venus de différents pays s'élève à 12.580. Les réfugiés centrafricains se sont vus accorder un statut de réfugiés sur simple présomption par les autorités camerounaises. Ce même statut a été accordé aux Tchadiens dans le Nord du pays, en février 2008. Il est prévu de rapatrier certains au Tchad cette année.

29. La **République centrafricaine** se prépare pour des élections présidentielles en 2010, tandis que le nord-ouest du pays est sous le contrôle du principal groupe rebelle (APRD) et que le Sud est déstabilisé par les incursions de l'Armée de résistance du seigneur (LRA). Cette situation d'insécurité durable alimente la violence sociopolitique, le recrutement forcé, le

harcèlement des civils, notamment des femmes et des enfants par les groupes armés et entraîne des déplacements de populations à l'intérieur et à l'extérieur du pays. À la suite de la signature, en juin 2008, d'un Accord global de paix par trois groupes rebelles et le Gouvernement, grâce au Forum pour le dialogue national, la situation politique en République centrafricaine (RCA) a été caractérisée par les efforts visant à promouvoir la réconciliation nationale. Malgré la volonté politique de donner un nouvel élan au pays, le nord-ouest continue de souffrir de l'insécurité et de la violence. Ces circonstances expliquent l'arrivée des nouveaux flux et l'incapacité, dans le court terme, à rapatrier les réfugiés centrafricains dans la région. Toutefois, avec la participation de la communauté internationale, la crédibilité accordée au processus électoral pourrait permettre de consolider le processus d'unification et de pacification du pays, et de créer, à long terme, les conditions requises pour le retour des réfugiés centrafricains dont plus de 80.000 se trouvent au Cameroun.

30. En mars 2010, les membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, rapatriés et personnes déplacées se sont rendus en République centrafricaine où ils ont constaté qu'en dépit de l'assistance qu'apportent le Gouvernement centrafricain et les agences humanitaires, notamment les Nations Unies, aux 200.000 réfugiés et personnes déplacées dans le pays, nombre de personnes déplacées vivent dans des conditions affreuses. La délégation a par conséquent lancé un appel au Gouvernement centrafricain pour qu'il ratifie le plus tôt possible la Convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, et applique pleinement la Loi de 2008 relative au statut des réfugiés en RCA. Le strict respect de cette loi permettra de relever le défi que représente le problème des réfugiés et des personnes déplacées sur le territoire centrafricain.

31. **Tchad** : Suite à la toute dernière mission du Sous-comité du COREP sur les réfugiés au Tchad, le pays continue d'offrir l'asile à près de 270.000 réfugiés venus du Darfour et installés dans l'Est du pays. De même, quelque 65.000 réfugiés centrafricains ont trouvé refuge à la frontière sud du Tchad avec la RCA. Le Tchad abrite également 9.716 réfugiés urbains ainsi que des demandeurs d'asile de différentes nationalités, dont la majorité vient de la République démocratique du Congo. En outre, le pays continue de s'occuper de ses propres personnes déplacées, dont le nombre avoisine les 168.000 dans l'Est du pays et le long de la frontière Tchad/Darfour depuis 2006. En novembre 2009, près de 35.000 personnes déplacées sont retournées dans leurs villages.

32. La **République démocratique du Congo (RDC)** continue d'abriter environ 155.000 réfugiés venus de l'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine, de la République du Congo, du Rwanda, du Soudan et de l'Ouganda. La plupart de ces réfugiés vivent dans les zones rurales et ont obtenu le statut de réfugiés *par simple présomption*. Ils jouissent d'une relative liberté de mouvement, même si les possibilités d'insertion sur place sont limitées.

33. Le retour des réfugiés congolais en provenance de la Zambie et de la Tanzanie se fait progressivement et se poursuivra pendant toute l'année 2010. Par ailleurs, le retour des réfugiés congolais du Rwanda et du Burundi reste problématique ; tout retour non organisé ou forcé de ces populations à partir du Rwanda pourrait mettre en péril la paix et la stabilité dans l'Est de la RDC. En 2008 et au début de 2009, l'ampleur des déplacements des populations civiles dans l'Est du Congo a été pour la communauté humanitaire, l'objet de graves préoccupations. Vers la fin de décembre 2008, on dénombrait près de 1.617.600 personnes

déplacées dans l'Est de la RDC, dont 840.000 au Nord Kivu, 335.000 au Sud Kivu, 282.600 dans la Province Orientale et 160.000 dans le District du Haut Uele.

34. Les civils sont aussi fréquemment victimes de violations des droits de l'homme. Les villages sont constamment pillés et brûlés par des groupes armés. La plupart du temps perpétrés par des hommes armés de toutes les parties en conflit, les actes de violence sexuelle demeurent un problème. Le Fonds des Nations Unies pour la population évalue à 8.300, pour la seule année 2009, le nombre des viols commis à l'encontre des femmes dans les Kivu, soit une moyenne de 160 viols par semaine. Les acteurs humanitaires sont eux aussi confrontés à des problèmes de sécurité. Depuis le début de 2010, 76 incidents touchant des agents des organisations humanitaires ont été enregistrés dans les provinces des deux Kivu et dans le Territoire de Fizi. Dans la Province du Sud Kivu sur la côte ouest du Lac Tanganyika, la plupart des activités humanitaires ont été suspendues depuis mars 2010. Mais malgré ces difficultés, les agences humanitaires apportent leur aide à au moins 70% des personnes démunies dans les deux provinces du Kivu.

35. La **République du Congo** abrite environ 133.769 réfugiés et 5.893 demandeurs d'asile, dont 125.300 sont originaires de la République démocratique du Congo (RDC) voisine. Selon les fonctionnaires et la mission d'évaluation sur le terrain du Sous-comité du COREP sur les réfugiés qui se sont rendus au Congo au début de cette année, près de 117.300 réfugiés ont fui des accrochages liés à des conflits agricoles et de pêche dans la Province de l'Équateur et au Nord-ouest de la République démocratique du Congo (RDC) entre octobre 2009 et avril 2010. Ces nouveaux réfugiés sont dispersés dans près de 100 sites sur une distance de 600 kilomètres le long du fleuve Oubangui qui sépare les deux Congo. La plupart des réfugiés de la RDC se trouvent au nord de Doungou. La situation des réfugiés dans cette région donne lieu aux opérations logistiques les plus complexes des acteurs humanitaires qui cherchent à atteindre les populations touchées dans ces zones aussi étendues et éloignées.

RÉGION D'AFRIQUE DE L'EST

36. **Éthiopie** : Par suite d'un afflux plus important de réfugiés érythréens, les autorités éthiopiennes ont annoncé, à la mi-avril 2010, l'ouverture d'un nouveau camp dans partie nord du pays. Plus de 5.000 nouveaux arrivants en provenance de l'Érythrée ont été enregistrés en 2010. L'Éthiopie est également confrontée à un nouvel afflux de 50.000 arrivants en provenance de la Somalie, dont plus de 8.000 ont été enregistrés en 2010. Le Gouvernement a ouvert trois camps destinés à accueillir les réfugiés somaliens. Le Ministère des affaires fédérales continue d'assurer la coordination des questions liées aux personnes déplacées au niveau du pays.

37. **Kenya**: Quelques 320.000 Somaliens ont demandé une protection au Kenya, et entraîné un surpeuplement des camps de Dadaab. Des efforts sont en cours pour obtenir de nouvelles terres en vue d'agrandir les camps de Dadaab terriblement surpeuplés dans le nord-est du pays. Beaucoup de ces réfugiés affirment avoir fui le recrutement forcé par les Shebab, alors que d'autres ont été pris avec des armes, ce qui amène donc à se poser la question de savoir s'il ne s'agit pas d'une migration composée à la fois de véritables demandeurs d'asile et d'éléments indésirables. Le Gouvernement a redoublé d'effort pour le contrôle des

frontières, le tri et les interrogatoires en vue d'identifier et de séparer les éléments indésirables des vrais demandeurs d'asile.

38. Le Kenya a également publié, le 17 mars 2010, un projet de politique nationale sur les personnes déplacées. Cette politique élargit la définition d'une personne déplacée pour qu'elle englobe également le déplacement pour cause de conflits politiques, de luttes pour les ressources naturelles et de catastrophes naturelles, ainsi que sur l'élaboration de projets qui obligent les populations à abandonner leur maison sans être convenablement relogées pour autant. La mesure qui souligne le caractère criminel des déplacements arbitraires, invite également à l'adoption de lois pour trouver des solutions aux injustices historiques, telles que la politique foncière nationale de 2009. Le projet de politique sur les personnes déplacées, qui sera soumis au conseil des ministres avant la fin de ce mois, s'inspire largement de la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, et qui oblige les gouvernements à tenir compte de la vulnérabilité et du besoin d'assistance des personnes déplacées. Vers la fin de février 2010, depuis les actes de violence qui ont suivi les élections de 2007, 3.714 ménages (environ 18.600 personnes) vivaient encore dans des centres de transit, dans la Province du Rift Valley. Le Gouvernement kényan, par le biais du Ministère d'état chargé des programmes spéciaux (MoSSP) continue d'apporter son assistance aux personnes déplacées qui attendent une réinsertion définitive.

39. Le **Rwanda** reste stable malgré les inquiétudes exprimées quant à l'insécurité dans l'Est de la République démocratique du Congo (DRC) voisin, où des groupes rebelles armés continuent d'opérer, malgré la présence de la Mission de maintien de la paix des Nations Unies. Les relations diplomatiques entre les deux pays ont été rétablies. Par conséquent, la possibilité de rapatriement de quelque 52.000 réfugiés congolais pourrait être grandement renforcée. On compte présentement environ 55.000 réfugiés au Rwanda, dont environ 350 demandeurs d'asile, 52.000 congolais, 2.500 Burundais et quelques autres nationalités. La plupart vivent dans des camps, tandis qu'un petit nombre réside à Kigali.

40. **Somalie:** le conflit en cours qui dure depuis 19 ans a continué de donner lieu aux mouvements de masse de quelques 574.814 réfugiés somaliens fuyant vers les pays voisins, surtout au Kenya, en Éthiopie, en Érythrée, à Djibouti, en Tanzanie et en Ouganda, ainsi que des déplacements internes. La situation en Somalie continue d'affecter virtuellement toutes les opérations humanitaires dans la région de l'Afrique de l'Est. Après la courte période d'optimisme qui a suivi les élections présidentielles de janvier 2009, les combats entre l'armée du Gouvernement fédéral de transition (TFG) et les milices ont repris en mai 2009. Ce qui a donné lieu au déplacement de 270.000 autres personnes, et fait que le nombre total des personnes déplacées actuellement en Somaliland et dans les régions du Sud et du Centre de la Somalie a atteint le chiffre stupéfiant de 1,4 million. Environ 320.000 Somaliens ont cherché refuge au Kenya, tandis que 10.000 ont fui vers Djibouti et près de 50.000 vers l'Éthiopie. Au Kenya, des efforts sont en cours pour obtenir davantage de terres en vue d'agrandir les camps de Dadaab situés dans le nord-est du pays déjà terriblement surpeuplés. En Éthiopie, le Gouvernement a ouvert trois camps pour accueillir les réfugiés somaliens. Le problème des déplacements ne fait que s'aggraver, ainsi en Somalie et dans tous les quatre pays voisins, les acteurs humanitaires s'efforcent de répondre pleinement et efficacement aux besoins de protection et d'assistance de quelque 574.814 réfugiés somaliens et de 1,4 million de personnes déplacées.

41. La crise somalienne a aussi donné lieu à une augmentation sensible des flux migratoires mixtes vers le Yémen par le Golfe d' Aden, ainsi que vers le Soudan et l'Égypte le long des côtes de la Mer Rouge.

42. La Somalie accueille également au total 1.808 réfugiés et 24.182 demandeurs d'asile, principalement en provenance de l'Éthiopie. La plupart des opérations concernant les réfugiés en Somalie sont concentrées dans les régions du Somaliland et du Puntland, l'écrasante majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile étant installés dans le Somaliland.

43. **Soudan** : Les opérations humanitaires au Soudan sont menées dans quatre districts: au Darfour, à Khartoum, au Sud Soudan et dans l'Est du pays.

44. Au Darfour, quelque 2,6 millions de personnes sont des déplacées, tandis que près de 270.000 ont cherché refuge au Tchad. Les perspectives de retour sont affectées par les combats entre des milices gouvernementales et non-étatiques, et par des complications politiques. L'accès limité à la région en raison de conditions extrêmement précaires a également affecté les opérations, les civils, notamment les travailleurs humanitaires, étant exposés à la violence des différentes milices.

45. Khartoum abrite près de 30.000 réfugiés urbains et demandeurs d'asile, principalement en provenance de l'Érythrée et de l'Éthiopie. La ville de Khartoum abrite également 1,7 million de personnes déplacées, dont près de 400.000 sont installées dans quatre sites reconnus par les autorités, tandis que les autres vivent dans les bidonvilles informels à l'intérieur et autour de la ville. La plupart des personnes déplacées se trouvent dans une situation de réfugiés urbains, qui perdure, et connaissent les mêmes difficultés que les populations urbaines pauvres.

46. Au Sud Soudan, l'Accord de paix global détermine l'évolution de la situation. Depuis 2005, plus de 320.000 réfugiés sont rentrés d'exil au Sud Soudan, où les infrastructures de base les plus élémentaires ont été détruites par des décennies de conflit. D'après le HCR, 33.000 réfugiés sont retournés au Sud Soudan au cours de la période considérée. Près de 50.000 personnes déplacées sont également retournées chez elles. Le retour des réfugiés au Sud Soudan a été plus lent au début de 2010, en raison de certains affrontements ethniques. Un programme de post-rapatriement, de réhabilitation et relatif aux modes de subsistance a été mis en place en Ouganda, en Éthiopie et au Kenya pour appuyer la remise en état des zones qui abritaient auparavant des réfugiés. Depuis la fin de 2008, le Sud Soudan accueille également des réfugiés de la République démocratique du Congo (RDC) et de l'Éthiopie, qui ont besoin d'une protection, d'une assistance ininterrompue et de solutions durables à leurs problèmes.

47. Dans l'Est du Soudan, la politique de cantonnement du gouvernement veut que les demandeurs d'asile et les réfugiés restent dans les 12 camps identifiés à cet effet. Une stratégie de solutions globales est mise en œuvre pour remédier à cette situation de longue durée dans laquelle se trouve les réfugiés. Un programme de vérification et d'enregistrement, dont la première phase a pris fin en 2009, permettra la mise en œuvre d'efforts ciblés destinés à améliorer les conditions de vie des réfugiés dans les camps et renforcer l'aide de base.

48. **Tanzanie** : Dans un geste qui mérite d'être salué et qui visait à trouver des solutions durables à la situation des réfugiés, la Tanzanie a naturalisé 162.000 réfugiés Burundais, qui ont fui les actes de violence ethnique au Burundi en 1972. Cette démarche se situe dans la droite ligne d'une stratégie portant sur des solutions durables qui a été initiée en mars 2008 à l'intention des réfugiés Burundais de 1972 qui vivaient dans les « Anciens établissements » situés dans les régions de Rukwa et de Tabora, et qui leur offrait la possibilité de retourner au Burundi ou de demander la nationalité tanzanienne. Les modalités visant à appuyer l'insertion sur place des personnes nouvellement naturalisées sont en cours de finalisation tandis que les projets en vue de la réinsertion harmonieuse des colonies de peuplement dans les districts ont déjà commencé à être mis en œuvre. Le rapatriement librement consenti de ceux qui souhaitent rentrer chez eux est en cours, et 468 réfugiés ont choisi de retourner volontairement au Burundi en 2010. Moins de 100.000 réfugiés sont regroupés dans deux camps dans la région de Kigoma, alors qu'on en comptait 11 au début de 2007, lorsque le nombre total de réfugiés était supérieur à 500.000 personnes.

49. **Ouganda**: le retour des personnes déplacées se poursuit en Ouganda. Plus d'un million de personnes sont déjà retourné dans leurs pays d'origine et plus de 30 camps de personnes déplacées sont en passe de fermer en 2010. Sur les 251 camps abritant des personnes déplacées au Nord de l'Ouganda en 2005, 72 camps restent ouverts. 942 000 (environ 85%) personnes déplacées ont regagné leur village d'origine, et il ne reste qu'environ 445.145 personnes dans les camps et sites de transit. Les activités en vue de la fermeture des camps se poursuivent.

RÉGION D'AFRIQUE AUSTRALE

50. La région de l'Afrique australe continue d'accueillir des milliers de réfugiés et de demandeurs d'asile, dont un grand nombre fait partie des mouvements migratoires mixtes.

51. **Angola**: malgré la fin des opérations de rapatriement librement consenti et organisé du programme destiné aux réfugiés angolais de 2006, le Gouvernement angolais indique qu'il existe encore des cas de retours spontanés, en particulier en provenance des pays voisins. Au mois de novembre 2009, 2.991 cas de retours spontanés ont été enregistrés. De même officiellement, il n'y a pas plus de personnes déplacées par le du conflit en Angola, après les importants efforts déployés par le Gouvernement et les organismes partenaires pour réinstaller et intégrer près de 4.000.000 de personnes déplacées avant la fin du programme de réinsertion en 2006. On compte cependant 14.298 réfugiés en Angola, principalement en provenance de la RDC. Le Gouvernement fournit une assistance, conforme aux normes internationales qui s'appliquent dans le domaine du droit des réfugiés.

52. **Botswana** : D'après le HCR, le pays accueille quelque 3.400 réfugiés et demandeurs d'asile, en provenance essentiellement de l'Angola, de la Namibie, de la Somalie et du Zimbabwe. La majorité vit dans le camp de réfugiés de Dukwi dans le nord du pays. Le HCR affirme qu'en 2010, une solution durable devrait être trouvée pour près de 300 réfugiés grâce au rapatriement librement consenti, notamment en Namibie et au Zimbabwe, et pour 200 autres grâce à la réinstallation. Le Gouvernement botswanais est en train d'examiner le cas d'environ 500 réfugiés angolais qui ont demandé à être intégrés sur place.

53. Le **Malawi** est un autre pays de l'Afrique australe, qui compte une importante population de réfugiés et de demandeurs d'asile, dont le nombre avoisine les 12.000. La population déplacée vient essentiellement de la Région des Grands Lacs, du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, dont près de 10.000 vivent dans le camp de réfugiés de Dzaleka. D'après le HCR, des milliers de personnes transitent également par le pays, dans le cadre des flux migratoires mixtes en provenance de la Corne de l'Afrique.

54. En avril 2010, le Gouvernement du **Mozambique** a indiqué qu'il accueille environ 8.295 réfugiés, dont 5.300 sont des réfugiés non urbains qui vivent dans le Centre de réfugiés de Maratane, dans la province de Nampula. Les 2.995 autres sont des réfugiés urbains qui vivent et travaillent dans différentes parties du pays, dans le cadre de programmes nationaux visant à assurer l'insertion sur place et l'autosuffisance des réfugiés. La majeure partie des réfugiés au Mozambique vient de la RDC. On y trouve aussi des Burundais, des Rwandais, des Somaliens et diverses autres nationalités. Le HCR fait également état de la tendance récemment constatée chez les demandeurs d'asile somaliens qui se rendent directement par bateau au Mozambique, et affirme que 1.585 Somaliens sont arrivés entre le 1^{er} janvier et le 5 mai 2010. Beaucoup parmi eux sont de jeunes hommes qui prétendent fuir le recrutement forcé par les Shebab, et on pense que dans leur majorité, ceux-ci essaient de passer à l'Afrique du Sud, car ils ne restent pas longtemps dans le camp.

55. **Namibie** : ce pays est resté fidèle à son engagement d'accueillir sur son territoire les victimes de déplacement forcé, et, d'après le Gouvernement, le pays accueille 7.109 réfugiés et 1.355 demandeurs d'asile originaires de 14 pays africains, dont la majorité en provenance de l'Angola, de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Rwanda. Même si un grand nombre des réfugiés en Namibie sont restés pendant longtemps des déplacés, le Gouvernement collabore étroitement avec le HCR pour trouver des solutions durables, y compris par le rapatriement librement consenti, notamment pour les réfugiés angolais et rwandais, et l'insertion sur place pour les autres.

56. **Afrique du Sud**: Le flux mixte important et ininterrompu de migrants, de demandeurs d'asile et de réfugiés, essentiellement en provenance de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs, à destination de l'Afrique australe, principalement, l'Afrique du Sud continue de poser des problèmes complexes en ce qui concerne la fourniture d'une protection et d'une assistance appropriées aux victimes des déplacements forcés. D'après le HCR, l'Afrique du Sud est le pays qui reçoit le plus grand nombre de demandes d'asile dans le monde, avec plus de 341.602 demandes d'asile reçues pour la seule année 2009. Le pays aurait également l'une des législations les plus généreuses en Afrique, assortie d'une politique de non cantonnement au terme de laquelle les réfugiés et les demandeurs d'asile ont droit au travail, à la libre circulation et à l'accès aux services sociaux.

57. La **Zambie** a procédé au rapatriement librement consenti de 16.895 Congolais de la RDC et de 2.182 réfugiés angolais, d'où une réduction du nombre de réfugiés en Zambie de 83.443 en 2008 à 56.785 à la fin de 2009. 8.500 autres réfugiés (4.000 Angolais et 4.500 Congolais) devraient retourner chez eux à partir de la Zambie au cours de l'année, ce qui permettra de fermer deux des quatre camps de réfugiés / établissements dans le pays d'ici la fin de 2010.

58. Le **Zimbabwe** a également continué à recevoir des réfugiés et des demandeurs d'asile en provenance notamment de la Région des Grands Lacs, en particulier de la RDC, du Rwanda, du Burundi et d'une minorité d'autres pays africains. La plupart des 4.630 réfugiés et demandeurs d'asile au Zimbabwe résident dans le camp de réfugiés de Tongogara dans la province de Mutare.

IV. MISE EN ŒUVRE

59. Au cours de la période considérée, la Commission de l'Union africaine a mis en œuvre ses programmes et activités dans le domaine des affaires humanitaires, en étroite collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, ainsi que les partenaires de l'UA, en particulier le CICR, le HCR, OCHA, le PAM et l'OIM.

60. L'objectif principal pendant cette période a consisté à initier la mise en œuvre des conclusions du Sommet extraordinaire sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, qui s'est tenu en octobre 2009 à Kampala (Ouganda). À cet égard, et conformément à la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.529 (XVI), adoptée à Addis-Abeba (Éthiopie), le 1^{er} février 2010, la Commission a élaboré un Plan d'action pour l'application des textes issus du Sommet extraordinaire. Les départements concernés de la Commission, les partenaires, y compris les organisations de la société civile, le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, ainsi que les experts et les Ministres en charge des questions de déplacement forcé des États membres ont apporté leurs contributions au projet de document final que le Conseil exécutif aura à soumettre, pour adoption, à la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala, en Ouganda, en juillet 2010.

61. En ce qui concerne l'état de ratification de la Convention de l'UA sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, la Commission plaide activement en faveur de sa signature, sa ratification/adhésion. En conséquence, elle a élaboré des documents de sensibilisation à distribuer à toutes les parties prenantes, y compris un Guide sur la Convention. Au moment de la rédaction du présent rapport, 28 États membres ont signé la Convention, et l'Ouganda a été le premier et seul pays à la ratifier. Il convient de mentionner le leadership dont a fait preuve le Gouvernement ougandais dans le domaine de la protection et de l'assistance aux personnes déplacées et autres victimes de déplacement forcé, étant donné qu'il a été le pays qui a accueilli le tout premier Sommet extraordinaire sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, au cours duquel la Convention a été adoptée et, par la suite, le premier État membre à la ratifier.

62. La Commission a également assuré la coordination des programmes et des activités du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, en particulier, leurs missions d'évaluation dans les États membres touchés par le problème de déplacement forcé. Le Sous-comité s'est rendu dans cinq pays entre janvier et mars 2010, notamment en Égypte, en République démocratique du Congo, en République du Congo, en République centrafricaine et au Tchad. Les conclusions et recommandations de ces missions ont été examinées lors d'une réunion du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, tenue en mai 2010, et ont été incorporées dans le rapport sur les activités du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les

personnes déplacées, qui sera soumis à la dix-septième session ordinaire du Conseil exécutif, tel que recommandé dans la décision EX.CL/Dec.529 (XVI).

63. La Commission a également mis en œuvre certaines des recommandations issues des missions en faisant des contributions financières pour aider sept (7) États membres affectés par le problèmes de déplacement forcé et où s'étaient rendus les membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, rapatriés et personnes déplacées, notamment la République démocratique du Congo et la République du Congo qui ont reçu chacun une aide de 200.000\$EU ; et l'Angola, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, la République arabe sahraouie démocratique et l'Ouganda qui ont reçu chacun 50.000\$EU.

64. Dans le cadre de la célébration de la Journée africaine/mondiale des réfugiés en 2010, la Commission a également organisé une mission à l'intention des membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, pour visiter un camp de réfugiés somaliens nouvellement arrivés en Éthiopie. La Commission a fait une contribution en nature de 50.000\$EU de produits non comestibles qui ont été distribués aux personnes déplacées.

DÉFIS ET VOIE À SUIVRE

65. Même si de nombreux progrès ont été réalisés dans la recherche de solutions au problème de déplacement forcé en Afrique, beaucoup reste encore à faire quant à la gestion et, en définitive, à l'éradication de ce phénomène du continent. Pour ce faire, un certain nombre de défis devront être relevés.

66. Il s'agit notamment de:

- trouver des solutions durables à la situation prolongée des réfugiés et des personnes déplacées. Les conflits et autres causes profondes, y compris les catastrophes naturelles et la crise économique sur le continent ont empêché de créer les conditions propices au retour et à la réinsertion des populations déplacées;
- promouvoir la protection et l'assistance aux femmes et aux enfants aussi bien dans les camps que dans les zones urbaines ;
- veiller à la mise en œuvre effective et coordonnée de la clause de cessation et prévoir des programmes d'autonomisation des réfugiés dans les situations post-conflit ;
- veiller à ce que les réfugiés pris dans les mouvements migratoires mixtes bénéficient d'une protection et d'une assistance ;
- relever les nouveaux défis posés par les changements climatiques qui suscitent des déplacements en masse des populations sur le continent ;
- collecter suffisamment de signatures et par conséquent de ratifications/adhésions en vue de l'entrée en vigueur de la Convention de l'UA sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique;

- mettre en œuvre les recommandations des missions d'évaluation effectuées par le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées dans les États membres affectés par le déplacement forcé avec un budget limité ; d'où
- la nécessité d'augmenter les contributions volontaires des États membres au Fonds de l'Union africaine pour les réfugiés et les personnes déplacées, afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat et d'offrir une assistance aux victimes du déplacement forcé et aux États membres touchés.

« A la lumière de ce qui précède, nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains ». (Paragraphe 9 de la Déclaration de Tripoli du 31 août 2009).

2010

Rapport de la commission sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes en Afrique à la dixseptième session ordinaire du conseil exécutif janvier - juillet 2010

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3302>

Downloaded from African Union Common Repository